



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT  
LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 À 19H30  
À la salle du conseil municipal  
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Jonathan Bédard  
Mme Lynda Cusson  
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

### Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

154.1-09-2024

### Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

155-09-2024

### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 tel que rédigé.

Adoptée

156-09-2024

### Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile \*\*\* à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	44 266.74\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 291.29\$
VOIRIE MUNICIPALE	5 510.26\$
HYGIÈNE DU MILIEU	23 026.60\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	774.85\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	23.12\$
LOISIRS ET CULTURE	10 589.92\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	11 573.38\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024:</b>	<b>102 056.16\$</b>





N° de résolution  
ou annotation

157-09-2024

## Municipalité du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de septembre 2024 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

### Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics est absent, la directrice générale fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois d'août 2024 et de ceux à venir en septembre 2024.

#### *Travaux dans fossé dans secteur du 102, rue Cabana*

L'aménagement en façade de la propriété sous la responsabilité du propriétaire est maintenant complété. Il reste les travaux visant à corriger l'emplacement du fossé dans la courbe à compléter, afin de relocaliser tout le fossé dans l'emprise de la rue Cabana.

#### *Puits à l'hôtel de ville*

La pompe a été changée suite à un bris.

#### *Évacuation – Inondation*

Suite aux pluies abondante reçues les 9 et 10 août 2024, une opération visant l'évacuation des citoyens au 120, rue St-André a été effectuée par le directeur des travaux publics.

#### *Soufflante à l'usine*

Des réparations ont été faites au niveau d'une soufflante à l'usine.

#### *Table pique-nique au parc*

Une nouvelle table de pique-nique a été installée au parc de l'hôtel de ville.

#### *Poste de pompage de la route 139*

Des problèmes de programmation persiste au poste de pompage de la route 139 et aux surpresseurs à l'usine. La compagnie Élec-tro travaille sur ce problème.

#### *Rechargement rue Marois*

Il y a eu du rechargement qui a été nécessaire sur la rue Marois.

#### *Calibration débitmètre*

La firme Compteurs Lecomte a complété la calibration du débitmètre à l'usine. Le rapport est à venir.

#### *Travaux sur le pont de la route 139*

Le Ministère des transport exécute des travaux de réparation aux structures des ponts de la route 139 (rue Notre-Dame) et une partie des buttoirs et des délinéateurs ont été retirés à leur demande, pour faciliter les travaux qui vont durer jusqu'au mois de novembre prochain.

#### *Balayage des rues*

Un 2<sup>e</sup> passage du balai visant le nettoyage des rues a été complété.

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

158-09-2024

### Demande de compensation de Déneigement DM pour bris à son souffleur

CONSIDÉRANT QUE Déneigement DM dépose une demande visant à compenser pour des bris qui ont été occasionnés à son souffleur lors des opérations de déneigement du stationnement situé au coin des rues Notre-Dame et de l'Église (face à la quincaillerie);



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QU'un couvercle de regard pluvial a été accroché avec le souffleur, causant des dommages estimés à 4 925\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du directeur des travaux publics, ce couvercle ne présentait pas de déféctuosité avant l'incident, mais que des travaux ont été exécutés suite à l'incident pour remettre l'installation en place;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que ce type de réclamation doit être présenté aux assureurs du déneigeur;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la requête présentée par Déneigement DM.

Adoptée

159-09-2024

### Lettre de M. Guy Cusson : départ à la retraite annoncé pour le 27 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics dépose une lettre annonçant qu'il prendra sa retraite en date du 27 septembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la lettre déposée par M. Guy Cusson et de mettre un terme au lien d'emploi avec la municipalité en date du 27 septembre 2024, à titre de directeur des travaux publics.

Adoptée

160-03-2024

### Nomination de M. Maxime Bédard, au poste de directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ de M. Guy Cusson au poste de directeur des travaux publics en date du 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Bédard est disposé à prendre la relève de ce poste, en considération des ajustements en différentes phases proposés par le conseil pour cette nouvelle charge de travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de M. Maxime Bédard, au poste de directeur des travaux publics à partir du 30 septembre 2024. Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer la convention de conditions de travail de M. Bédard, laquelle sera effective pour la fin de l'année 2024, 2025 et 2026.

Adoptée

161-09-2024

### Appel de candidature au poste de journaliser en voirie

Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de candidature pour le poste de journalier en voirie, afin de combler dès que possible le poste laissé vacant au 30 septembre 2024. Que les conditions de travail soient élaborées en fonction des qualifications du candidat retenu et en fonction des conditions actuelles de ce poste. Que l'embauche et les conditions soient soumises pour approbation finale lors d'une séance subséquente.

Adoptée

### Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis par le service d'inspection des bâtiments, ont été remises aux élus.

### Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour les mois de juillet et août 2024

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en fin juillet et début août 2024 est remise aux élus.



N° de résolution  
ou annotation

162-09-2024

## Municipalité du Village de Roxton Falls

### Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

M. Pierre Larivière dépose son rapport écrit concernant la dernière rencontre avec Projet Espace Roxton.

### Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

### Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 392 500 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite emprunter par billets pour un montant total de 392 500 \$ qui sera réalisé le 10 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-2008	172 700 \$
03-2014	219 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014, la Municipalité du village de Roxton Falls souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Appuyé par Pierre Larivière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	24 300 \$	
2026.	25 400 \$	
2027.	26 600 \$	
2028.	28 000 \$	
2029.	29 200 \$	(à payer en 2029)
2029.	259 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée



## Municipalité du Village de Roxton Falls

163-09-2024  
N° de résolution  
ou annotation

Soumissions pour l'émission de billets : autorisation afin d'emprunter par billet auprès de l'institution financière prêteuse et autorisation de signature

Date d'ouverture :	3 septembre 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne : 4 ans et 4 mois	
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission : 10 septembre 2024	
Montant :	392 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Roxton Falls a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 septembre 2024, au montant de 392 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
24 300 \$	4,21000 %	2025
25 400 \$	4,21000 %	2026
26 600 \$	4,21000 %	2027
28 000 \$	4,21000 %	2028
288 200 \$	4,21000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,21000 %
2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
24 300 \$	4,00000 %	2025
25 400 \$	3,80000 %	2026
26 600 \$	3,85000 %	2027
28 000 \$	3,90000 %	2028
288 200 \$	3,90000 %	2029
Prix : 98,50400		Coût réel : 4,27904 %
3 - CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE D'ACTON		
24 300 \$	4,28000 %	2025
25 400 \$	4,28000 %	2026
26 600 \$	4,28000 %	2027
28 000 \$	4,28000 %	2028
288 200 \$	4,28000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Roxton Falls accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 septembre 2024 au montant de 392 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 08-2008 et 03-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;



## Municipalité du Village de Roxton Falls

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

N° de résolution  
ou annotation

164-09-2024

TECQ : demande d'une offre de services auprès des Services EXP Inc., pour établir la liste des travaux qui sont à compléter et pour effectuer une mise à jour du plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux accomplis dans le cadre du programme TECQ pour les années 2019-2024 sont maintenant complétés et approuvés par le MAMH, de même que la reddition de compte finale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles au programme TECQ pour la prochaine période, sont du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 et qu'il faut maintenant établir quels travaux demeurent à réalisés en vertu du dernier plan d'intervention approuvé;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du dernier plan d'intervention est également nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de solliciter une offre de services auprès de Les Services EXP Inc., visant à établir quels sont les travaux qui demeurent à réaliser selon le dernier plan d'intervention approuvé et également pour faire une mise à jour du plan d'intervention.

Adoptée

165-09-2024

Règlement #06-2024, établissant un Programme de revitalisation et abrogeant le règlement #08-2014 : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Pierre Larivière, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #06-2024, établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement #08-2014.

Ce règlement vise à établir un programme de revitalisation dans le but de redonner un nouveau dynamisme à la municipalité en stimulant l'amélioration des bâtiments et ouvrages existants par la rénovation, la réparation et l'agrandissement, et en favorisant la construction de nouveaux bâtiments ou ouvrages. Afin d'atteindre ces objectifs, la municipalité accordera un crédit de taxe ayant pour objet de compenser l'augmentation de la taxe foncière annuelle sur les immeubles pouvant résulter de leur réévaluation après la réalisation de certains travaux.

Adoptée

166-09-2024

Règlement #06-2024, établissant un Programme de revitalisation et abrogeant le règlement #08-2014 : dépôt du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le règlement #06-2024 vise à établir un programme de revitalisation dans le but de redonner un nouveau dynamisme à la municipalité en stimulant l'amélioration des bâtiments et ouvrages existants par la rénovation, la réparation et l'agrandissement, et en favorisant la construction de nouveaux bâtiments ou ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre ces objectifs, la municipalité accordera un crédit de taxe ayant pour objet de compenser l'augmentation de la taxe foncière annuelle sur les immeubles pouvant résulter de leur réévaluation après la réalisation de certains travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #06-2024, établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement #08-2014.

Adoptée



## Municipalité du Village de Roxton Falls

167-09-2024

N° de résolution  
ou annotation

### Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail : mise à jour

CONSIDÉRANT QU'un projet de politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail est soumis pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contient les nouvelles exigences adoptées par le projet de Loi 42, visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique intitulée « Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail », le tout tel que présenté.

Adoptée

168-09-2024

### Achat d'équipement – Passage à la version Windows 11

CONSIDÉRANT QUE dans l'inventaire des ordinateurs qui appartiennent à la municipalité, 2 ordinateurs ne sont pas équipés pour passer à la version Windows 11 et que Microsoft ne va plus assurer le soutien technique à partir d'octobre 2025 pour la version 10;

CONSIDÉRANT QUE nos conseillers informatique recommande de remplacer les ordinateurs non compatibles dès que possible, afin d'éviter une potentielle difficulté d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2024, mais qu'il faut aussi prévoir l'achat d'un ordinateur portable pour le poste du directeur des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Jonathan Bédard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat immédiat d'un ordinateur portable au coût de 1 370\$ plus taxes et livraison auprès de ITGS Informatique. Que le remplacement des 2 ordinateurs non compatibles soient portés au budget de 2025.

Adoptée

169-09-2024

### RIPI de Roxton Falls : nomination d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration et un second pour agir à titre de substitut

CONSIDÉRANT QUE suite au départ des élus Michel Massé et Mélanie Valois, il faut procéder à la nomination de 2 autres élus au conseil de la RIPI de Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Pierre Larivière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de Lynda Cusson, afin d'agir au sein de conseil de la RIPI de Roxton Falls et M. Daniel Roy à titre de substitut.

Adoptée

### Projet d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas : estimation des travaux par Les Services EXP Inc.

Les élus prennent connaissance d'une estimation visant les travaux d'asphaltage des rues des Pins et des Lilas, préparée par Services EXP Inc. Le maire souhaite présenter aux élus au prochain conseil un projet de montage financier, dans le but d'analyser une possible planification des travaux pour 2025.



170-09-2024

N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

### Motoneigistes du Corridor permanent Inc. : demande de renouvellement des droits de passage sur la piste cyclable et rues municipales, pour la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Club des Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. sollicite le renouvellement des droits de passage pour la saison 2024-2025, en conformité avec le trajet connu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que la circulation des motoneiges se fasse le long du trottoir de la rue Notre-Dame, de la rue Charlebois jusqu'à la piste cyclable qui est aménagée le long de la pharmacie, emprunter cette section de piste cyclable jusqu'à la rue du Marché, traverser ensuite la rue du Marché jusqu'à la station-service, traverser la rue Notre-Dame et circuler sur la piste cyclable aménagée le long de la rue du Marché, jusqu'à la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la circulation doit toujours avoir lieu hors de tout trottoir, afin que la sécurité des piétons soit assurée;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, le Club des motoneigistes doit maintenir les pancartes de signalisation nécessaires pour bien diriger les utilisateurs et surtout, bien indiquer que la circulation ne doit pas se faire sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE le tracé demeure le même, soit celui de la piste cyclable, rue Charlebois, rue Notre-Dame, rue du Marché jusqu'à la piste cyclable en direction d'Acton Vale;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des droits de passage pour la saison 2024-2025, pour le Club de Motoneiges du Corridor Permanent Inc., selon le trajet connu, en précisant toutefois que la circulation sur la rue Notre-Dame devra être autorisée le long du trottoir et non dessus.

Qu'il soit également demandé que des pancartes soient installées pour éviter que les motoneiges arrivent face aux piétons sur le trottoir, de même que toute signalisation nécessaire pour bien diriger les motoneigistes sur le tracé emprunté et faisant l'objet de la présente autorisation de droit de passage sur le territoire.

Que le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné soient par la présente autorisés à signer les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

171-09-2024

### Club de 3 & 4 roues comté de Johnson Inc. : renouvellement des droits de passage pour la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Club 3 & 4 roues du comté de Johnson Inc. présente une demande pour le renouvellement des droits de passage sur un circuit établi comme suit, touchant les propriétés et rues municipales suivantes;

1. Traverser et longer la rue Richard-Audet, près du #221, pour accéder à la piste cyclable;
2. Emprunter la piste cyclable, entre la rue Richard-Audet et la rue du Marché;
3. Pour longer la rue du Marché, à partir de la piste cyclable jusqu'à la rue Ste-Marguerite, en traversant la rue Notre-Dame;
4. Longer la rue Ste-Marguerite sur 0.4km, à partir de la rue du Marché, afin d'atteindre le rang Petit 9;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents donnant un droit de passage, selon le circuit ci-haut mentionné;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

- 2- Que le droit de passage soit soumis aux conditions suivantes :
- 2.1 La circulation doit se situer uniquement sur l'accotement des rues et être dans le même sens que la circulation.
  - 2.2 La limite de vitesse ne doit jamais excéder 40km/h.
  - 2.3 La signalisation existante, ainsi que celle installée par le Club, doivent être respectées en tout temps.
  - 2.4 La municipalité se réserve le droit de mettre fin à la présente autorisation en tout temps et à sa seule discrétion.
  - 2.5 Que la responsabilité de la signalisation demeure sous à la charge du Club.

Adoptée

172-09-2024

### Argus Environnement : offre de services visant la prise de mesures de boues

Il est proposé par Daniel Roy  
Secondé par Pierre Larivière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Argus Environnement en date du 27 août 2024, au montant de 2 250\$ plus taxes et visant la prise de mesure des boues des 3 étangs.

Adoptée

173-09-2024

### Règlement #05-2024, modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls : adoption

#### Préambule

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Roxton Falls a adopté, le 6 octobre 2003, le règlement de zonage n° 265-2003;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre les industries de classe B dans la zone mixte numéro 201 et d'encadrer l'étalage de produits finis de grande envergure des usages commerciaux de vente au détail;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (Réf. : Résolution n° 475-04-2024);

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jonathan Bédard lors d'une séance du conseil tenue le 2 juillet 2024;

En conséquence

Il est proposé par Daniel Roy

Appuyé par Pierre Larivière

Et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1

#### Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 05-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls ».

Article 2

#### Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.



## Municipalité du Village de Roxton Falls

### Article 3

N° de résolution  
ou annotation

#### Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls, est modifiée par l'ajout des usages industriels de classe B à la liste des usages autorisés dans la zone à dominance industrielle numéro 201.

### Article 4

#### Étalage

Le paragraphe b) de l'article 8.8 règlement de zonage numéro 265-2003 de la Municipalité de Roxton Falls est remplacé par :

- b) Hors des heures d'ouverture, les produits doivent être remisés dans le bâtiment commercial. Exceptionnellement, lorsqu'ils ne peuvent être remisés en raison de leur forte dimension et du fait qu'ils sont difficilement déplaçables (bâtiments préfabriqués par exemple), les produits étalés pourront demeurer à l'extérieur du bâtiment sans toutefois empiéter dans la marge de recul avant minimale.

### Article 5

#### Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ROXTON FALLS, LE 3 SEPTEMBRE 2024.

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Avis de motion donné le : 02-07-2024  
Premier projet de règlement adopté le : 02-07-2024  
Projet de règlement transmis à la MRC le : 04-07-2024  
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 17-07-2024  
Assemblée publique tenue le : 05-08-2024  
Second projet de règlement adopté le : 05-08-2024  
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : 08-08-2024  
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : 20-08-2024  
Règlement adopté le : 03-09-2024  
Règlement transmis à la MRC le : 30-09-2024  
Certificat de conformité délivré par la MRC le : \_\_\_\_\_  
Entrée en vigueur le : \_\_\_\_\_  
Avis d'entrée en vigueur donné le : \_\_\_\_\_

Adoptée

174-09-2024

#### Régie de loisirs de Roxton Falls : nouvelles activités impliquant l'utilisation et la modification des locaux de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls occupe un local pour la bibliothèque (convention par bail);

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'adresse à la municipalité afin de pouvoir obtenir l'autorisation de faire quelques aménagements et travaux de peinture, tels que décrits dans le courriel adressé à la municipalité en date du 20 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite élargir les heures d'ouverture de la bibliothèque au samedi matin et également avoir l'autorisation d'utiliser la salle du conseil lors des heures d'ouverture, en accordant toutefois la priorité aux besoins de la municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité du Village de Roxton Falls

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les demandes formulées  
par la Régie de loisirs de Roxton Falls, pour l'utilisation des locaux ainsi que les  
divers menus travaux à la bibliothèque.

Adoptée

Commission municipale du Québec : révision périodique de la reconnaissance  
accordée aux fins d'exemption de taxes foncières – Avis à l'organisme « Les  
Chevaliers de Colomb du conseil St-Jean-Baptiste de Roxton Falls no 3219 »  
Correspondance transmise à la Municipalité à titre informatif.

### Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-  
verbal.

### Projet piloté par La Petite Ferme de l'Auberge au 211, rue Notre-Dame

Le maire fait part aux élus d'une rencontre ayant eu lieu avec les dirigeants de la  
Petite Ferme de l'Auberge, en lien avec un projet à venir dans l'immeuble situé au  
211, rue Notre-Dame et récemment acquis par l'organisme. Le projet vise à  
répondre à la demande croissante d'hébergement en région, à pallier la pénurie de  
logements abordables au Québec et à offrir des solutions de logements stables et  
sécuritaires, orientés vers un soutien communautaire, pour les personnes en  
situation de précarité. Le financement du projet est présentement en cours.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie  
qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut  
décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Signé à Roxton Falls, ce 3 septembre 2024

175-09-2024

### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h42.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des  
résolutions qui en fait partie.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

***\*Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***